

L'ACSO POURSUIT LE DÉPLOIEMENT DES MOBILITÉS DOUCES SUR LE TERRITOIRE

Après les travaux d'aménagement d'une liaison douce entre le Carrefour des Forges de Montataire et la gare SNCF de Cramoisy, inaugurée en 2020, l'Agglomération Creil Sud Oise poursuit le développement des voies douces sur le territoire avec les travaux en cours à Nogent-sur-Oise, rue Faidherbe, avenue du 8 mai 1945 et rue Gambetta. Les prochains chantiers d'aménagement de voies douces sur le territoire, sont prévus à Villers-Saint-Paul, Saint-Maximin et Creil.

Depuis le 20 septembre 2021 jusqu'au 31 mars 2022, les travaux de la voie verte pour piétons et vélos à Nogent-sur-Oise, du Pont Royal à l'entrée de Laigneville, viennent s'ajouter aux autres travaux déjà effectués sur le territoire ces dernières années, comme ceux notamment de la liaison douce reliant le Carrefour des Forges au Hameau de Magenta de Montataire, le chaucidou* de Cramoisy et celui reliant le Boulevard de Coubertin à la rue de Verdun à Nogent-sur-Oise, l'aménagement du Pont Y et celui de la rue Irène et Frédéric Joliot-Curie de Creil.

Ces travaux s'intègrent dans le Schéma Intercommunal des Circulations Douces (SICD) de l'agglomération signé en 2013 entre les 4 communes de la Communauté de l'Agglomération Creilloise. Le SICD vise à aménager un réseau intégré et complet de liaisons douces destinées aux deux roues non motorisés ainsi qu'aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. Il a pour objectif, d'une part, d'assurer une cohérence géographique en renforçant les liens inter-quartiers et, d'autre part, de créer un cœur d'agglomération attractif. Un nouveau marché a été lancé permettant à l'horizon 2023 d'actualiser le SICD, en intégrant les communes de Cramoisy, Maysel, Rousseloy, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin, Saint-Vaast-lès-Mello et Thiverny, et permettant d'obtenir une prospective claire sur les aménagements à prévoir à l'échelle de l'ensemble du territoire et notamment au niveau des berges de l'Oise.

En plus de son travail sur les aménagements des voiries pour favoriser les mobilités douces, l'ACSO s'emploie à inciter la population à circuler en vélo sur le territoire. Au relais vélo, inauguré en 2020 et permettant la location longue durée de vélos à assistance électrique, vient s'ajouter début 2022 la mise en place sur le parvis de la gare d'un module permettant le stationnement sécurisé et gratuit de 44 vélos de particuliers, habitants ou personnes travaillant dans l'agglomération.

Annuellement, l'Agglomération Creil Sud Oise inscrit au budget environ 1,5 million d'euros H.T. afin d'effectuer les travaux d'aménagement des voies douces sur le territoire. Elle est soutenue dans ses projets par des subventions du Conseil Départemental de l'Oise ainsi que de l'État grâce à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La mobilité constitue pour le territoire un enjeu majeur : il est essentiel de repenser les déplacements et leur impact sur le développement durable, le cadre de vie, et l'essor du territoire. Les travaux réalisés dans le cadre du Schéma Intercommunal des Circulations Douces, le Plan de Déplacements Urbains, le dispositif de location longue durée de vélos à assistance électrique, sont autant de dispositifs mis en œuvre par l'ACSO afin de proposer aux habitants un territoire écoresponsable et attractif, tant sur le plan environnemental qu'économique en favorisant, les modes doux et verts de déplacement.

* *Chaucidou* : CHAussée à voie centrale banalisée pour les Circulations DOuces

CONTACTS PRESSE : 37-211209

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 140 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.